

7. SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

La présente mission a eu pour objectif de s'assurer de la cohérence du projet porté par ALBIOMA sur son site du Gol à Saint-Louis avec le risque inondation et sa prise en compte réglementaire.

Les réflexions se sont basées sur la mise en œuvre et l'exploitation d'un outil de modélisation bidimensionnel qui a permis la représentation fine des comportements hydrauliques observés sur ce territoire pour les configurations actuelle (de référence) et pour différentes configurations du projet. Les analyses de ces simulations ont permis de mettre en évidence le rôle des différents aménagements du projet sur le comportement hydraulique et apporter un conseil à ALBIOMA afin d'intégrer la thématique risque inondation dans la conception du projet.

Ainsi, il ressort les points suivants de ces analyses :

- Le projet étudié consiste à la mise en œuvre **d'une plateforme à l'altimétrie 12,55mNGR**, ce qui la situe au-dessus des niveaux d'eau maximaux observés sur la voirie d'accès actuelle au site. Ainsi, cette plate-forme n'est pas inondée pour la crue de référence réglementaire. Comme cela est identifié dans le plan de zonage du PPRI, **la plate-forme du projet se situe bien en dehors de la zone inondable réglementaire. A l'exception du pont bascule, les équipements du projet se situent en dehors de la zone inondable du PPRI et en dehors de la zone inondée en crue centennale pour la configuration aménagée du site : ces équipements se situent en dehors des zones à risque. Concernant le pont bascule, celui-ci se situe en dehors de la zone inondée pour la configuration aménagée du site.**

Ces éléments sont illustrés sur la figure ci-dessous :

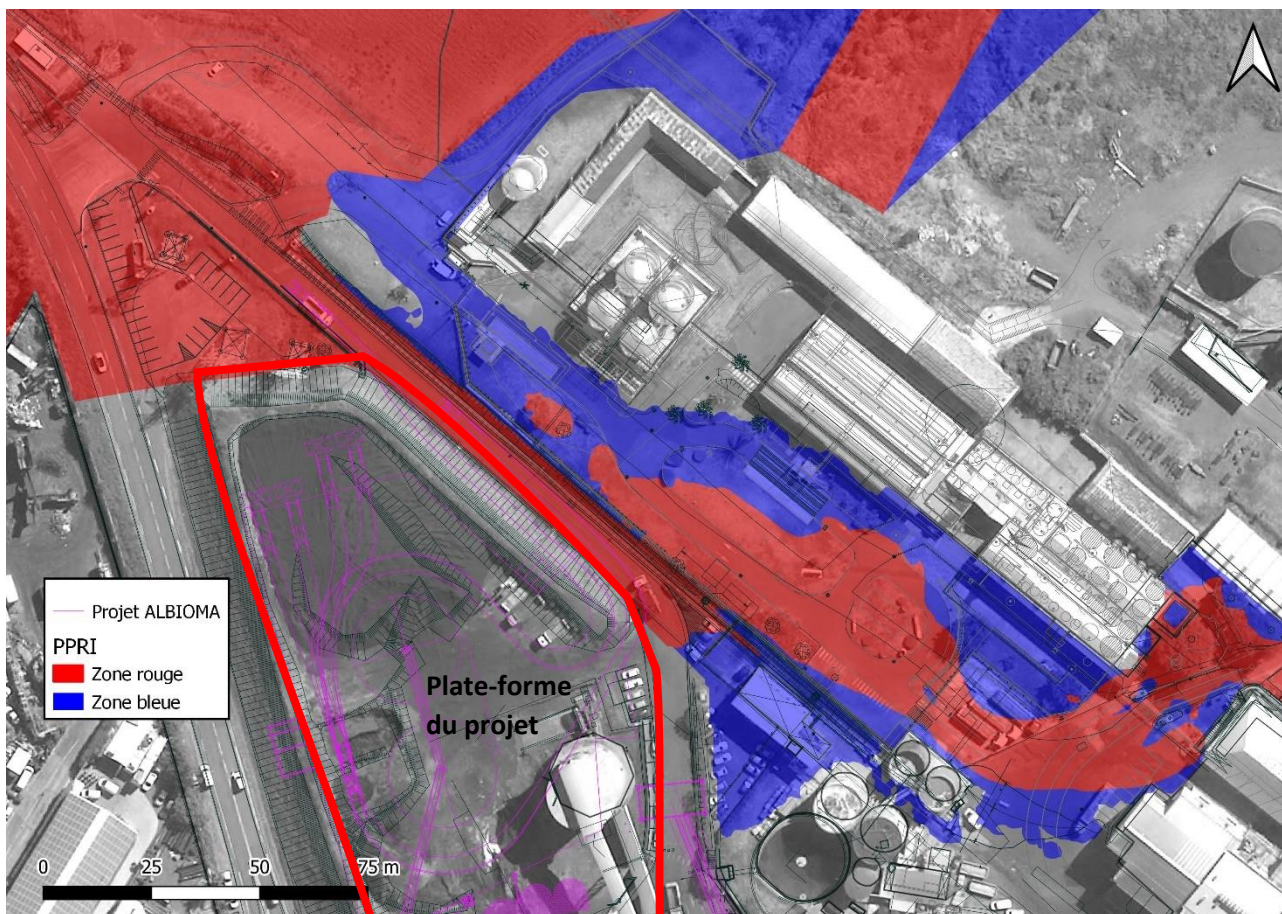


Figure 44: Zonage du PPRI sur le site de projet

- Un mur de protection a été envisagé initialement au nord de du site de projet, le long de la nouvelle plate-forme. Ce mur ne joue aucun rôle hydraulique du fait de l'altimétrie retenue pour la plateforme du projet : le niveau altimétrique de la plate-forme retenu (12,55 m NGR) se situe au-dessus des plus hautes-eaux. Ce mur aura donc un rôle de soutènement et non de « barrière hydraulique ». Il devra remonter *a minima* jusqu'au niveau de la plate-forme, à savoir jusqu'à une altimétrie minimale de 12,55 m NGR ;
- Le projet comporte la création d'une nouvelle voirie d'accès au site du projet. Cette voirie se présente sous la forme d'une rampe depuis la jonction avec la voirie actuelle à l'est (11,25 m NGR) jusqu'à un pont-bascule situé à l'altimétrie de la plate-forme du projet (12,55 m NGR). Les analyses menées montrent que la partie ouest de cette voirie est inondée lors des différentes crues étudiées, par remontée des eaux depuis l'aval. Le pont-bascule est situé au-dessus des niveaux d'eau pour les crues inférieures ou égales à la crue centennale, il n'est donc pas situé en zone inondable ;
- Le long de cette nouvelle voirie, un muret de séparation est prévu. Celui-ci n'a pas de rôle hydraulique particulier : la partie ouest de cette voirie est inondée par remontée des eaux depuis la voirie existante, la partie est se situe au-dessus des plus hautes eaux. Son rôle sera donc uniquement de matérialiser la séparation des deux voiries :
 - voie actuelle permettant l'accès au site d'ALBIOMA,
 - nouvelle voie permettant l'accès à la nouvelle plateforme via le pont bascule.

Le projet tel qu'étudié ici se situe en dehors de la zone inondée pour la crue centennale. Le zonage du PPRI, qui place le site dans sa configuration actuelle en dehors de la zone potentiellement inondable, n'est pas modifié par le projet porté par ALBIOMA. Ce projet n'est donc pas concerné par le règlement du PPRI et **ne remet pas en cause le zonage actuel de ce document.**

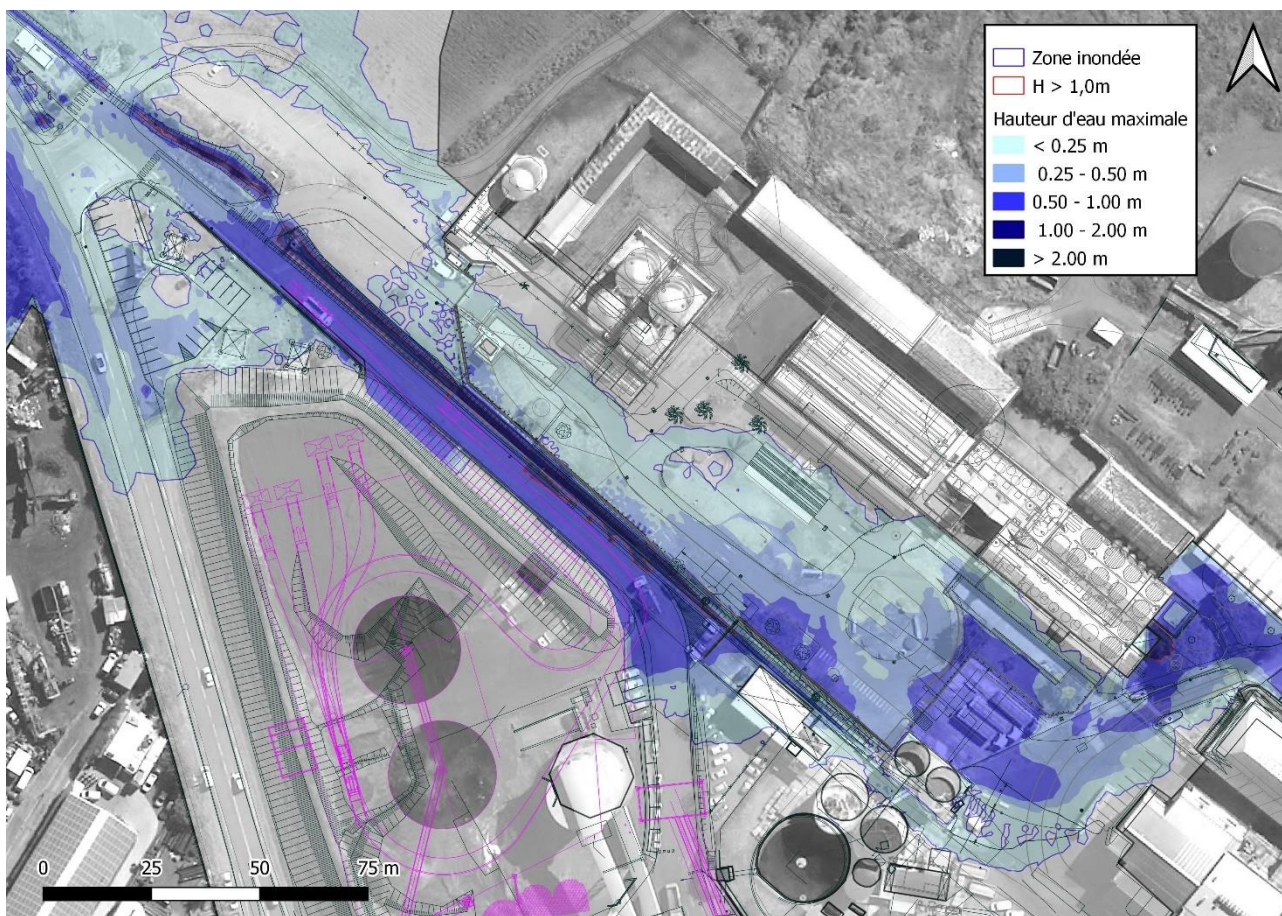


Figure 45: Hauteurs d'eau maximales pour la crue centennale - Configuration Projet

Concernant le principe de non-aggravation du risque pour les tiers de la Loi sur l'Eau, le projet étudié ne modifie pas le comportement hydraulique observé sur les sites industriels situés en amont du site d'ALBIOMA (distillerie et sucrerie).

En aval de ce site (aval de la jonction de la nouvelle voirie et de la voirie actuelle), le comportement hydraulique n'est pas influencé par le projet porté par ALBIOMA et étudié ici.

Le projet porté par ALBIOMA ne crée donc pas d'aggravation du risque pour les tiers. Ce projet est donc bien compatible avec ce principe de la Loi sur l'Eau.

A noter toutefois qu'à partir de la crue cinquantennale, la revanche entre le niveau altimétrique de la plateforme (12,55 m NGR) et les niveaux d'eau observés au droit de celle-ci est très faible : des entrées d'eau sont possibles sur la plate-forme. Celles-ci génèreraient une inondation faible de la zone en emprise et en hauteurs d'eau sur le site.

Il est donc recommandé de rehausser le nivellement de cette partie du projet pour limiter ce risque d'intrusion des eaux (rehausse de l'ordre de 10 cm) ou d'entourer les équipements de trottoirs d'une hauteur supérieure à 10 cm.

Cette modification du projet, menée dans l'emprise de la plateforme, n'a aucune incidence sur les conclusions précédentes.

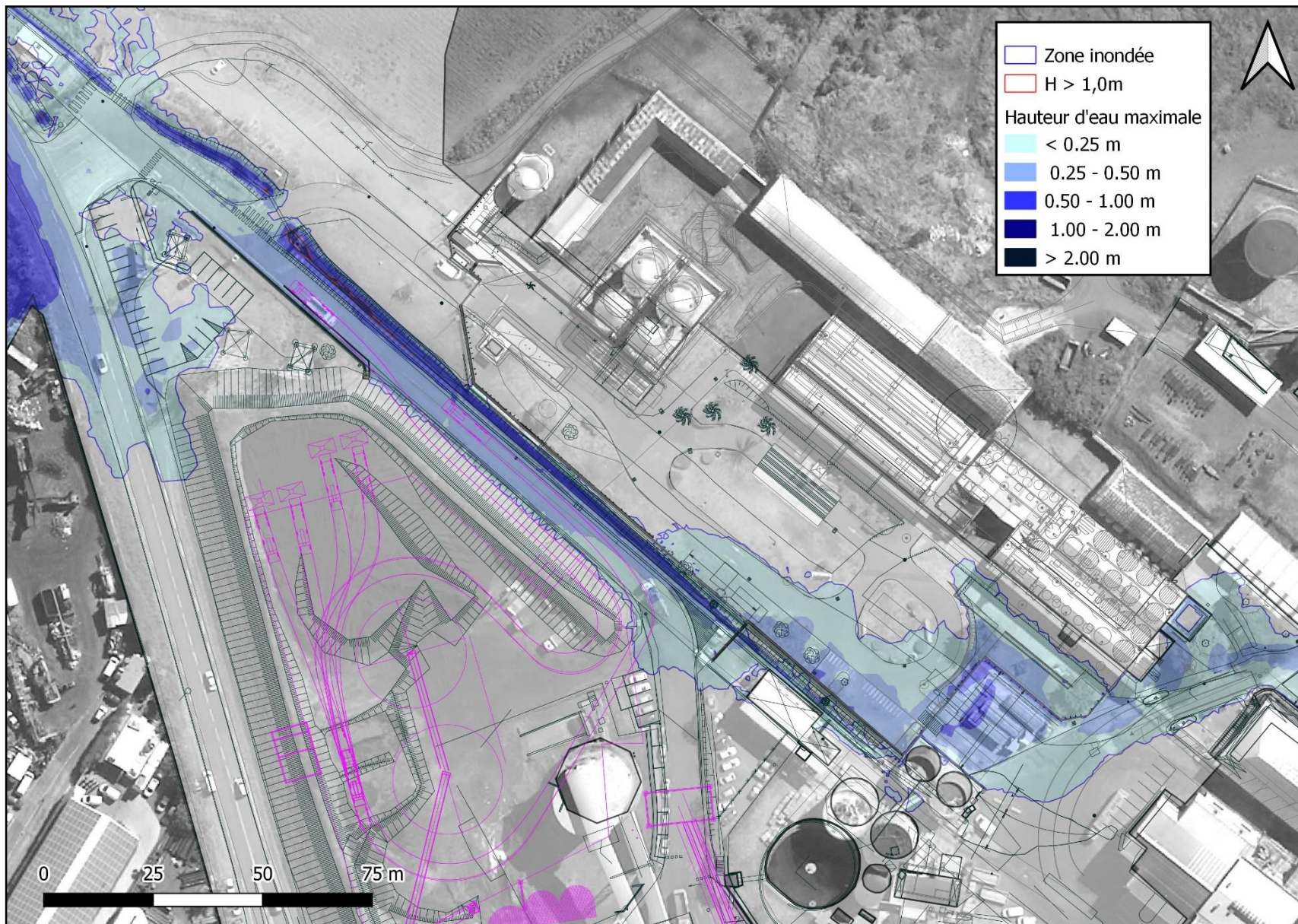


ANNEXES

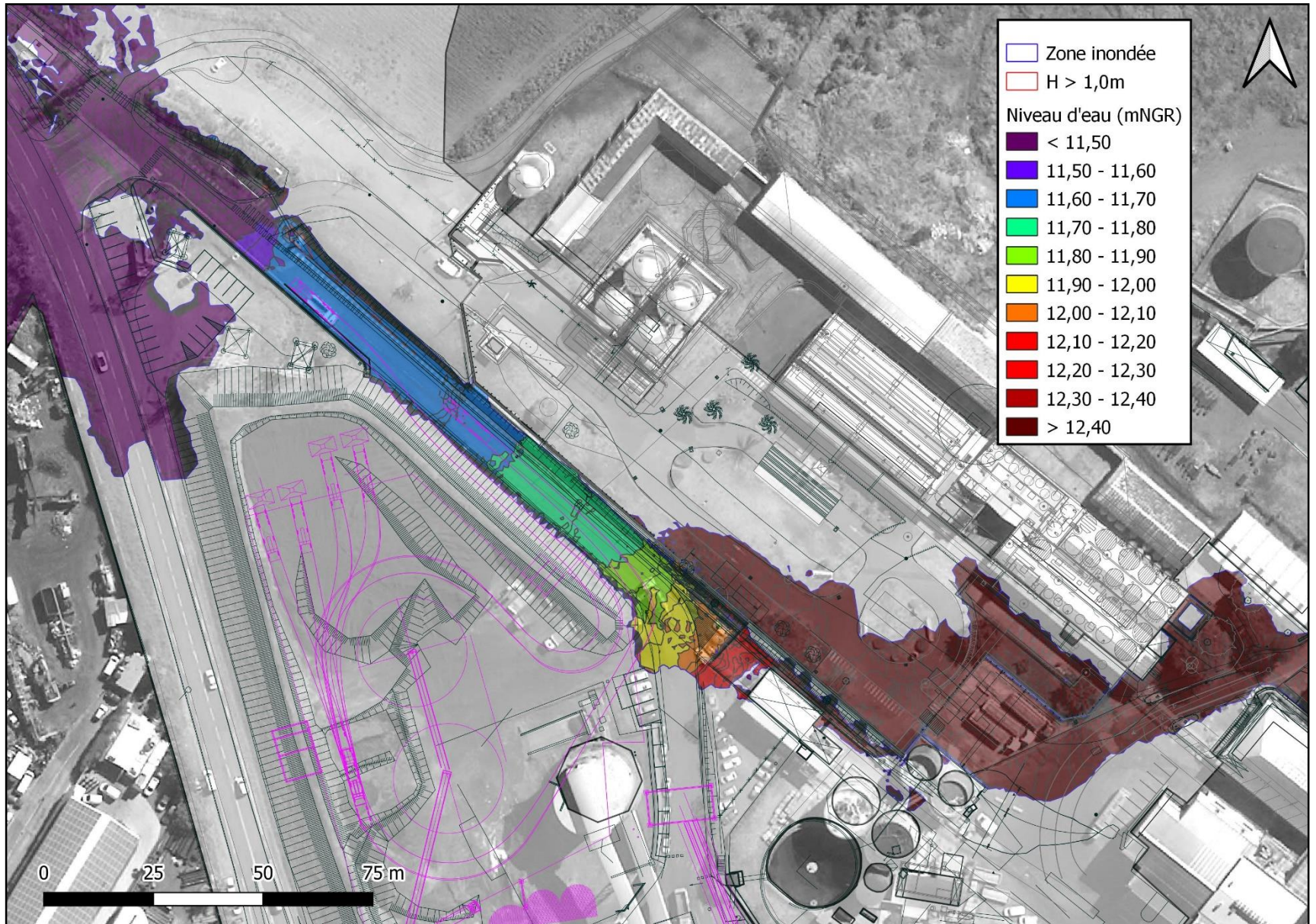


ANNEXE 1 – Configuration de référence

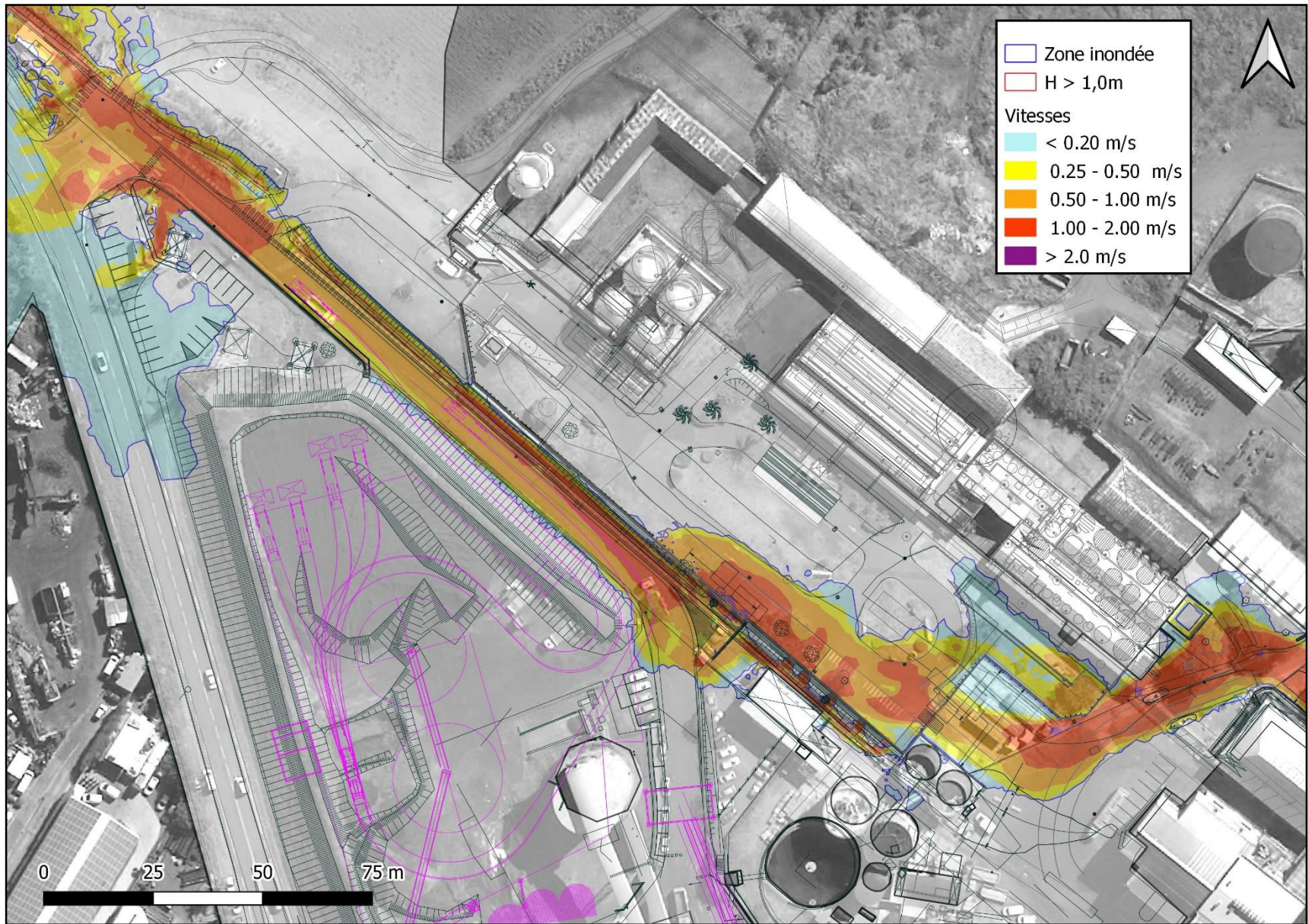
Configuration de référence
Crue biennale (2ans)
Hauteurs d'eau maximales



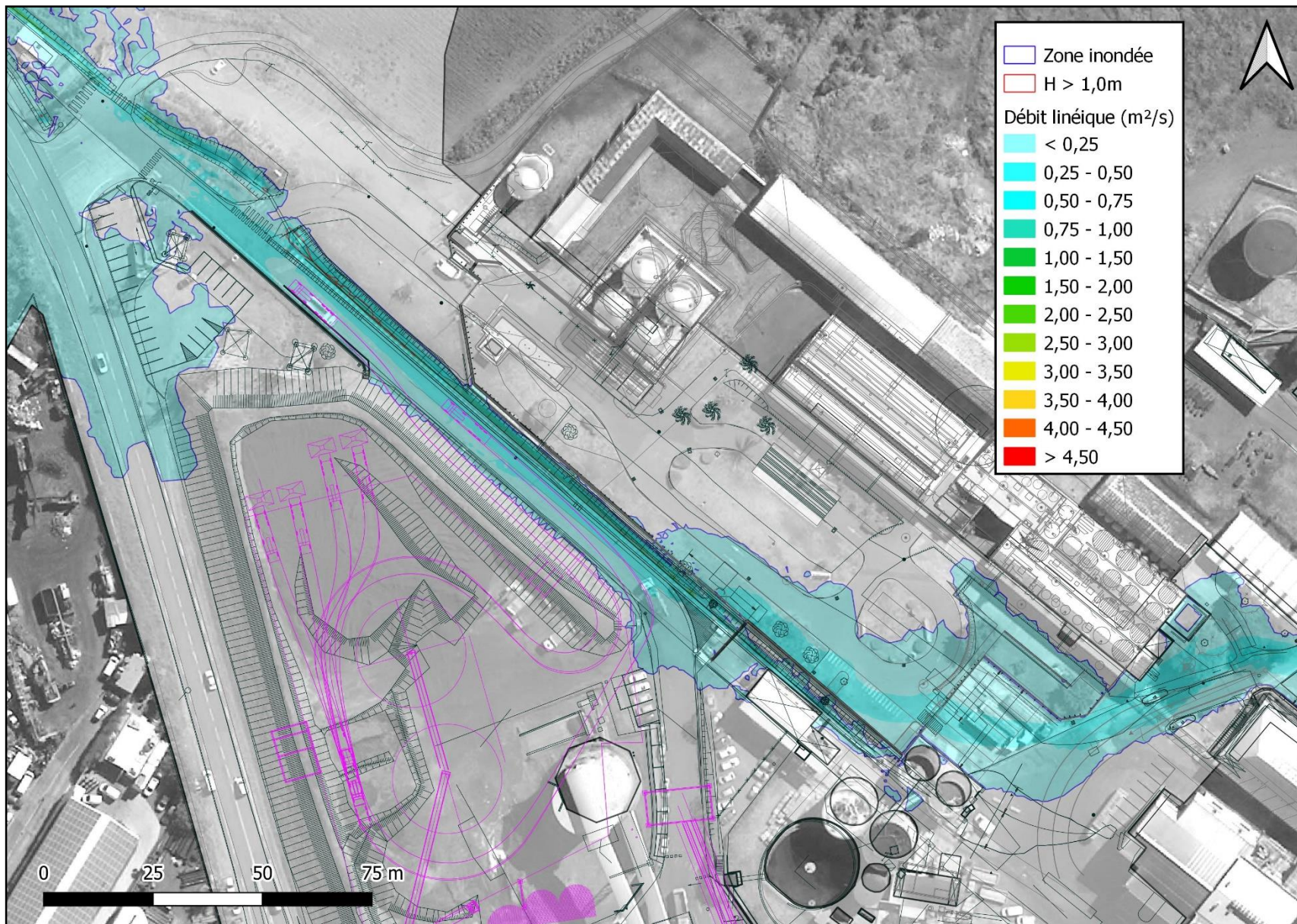
Configuration de référence
Crue biennale (2ans)
Niveaux d'eau maximaux



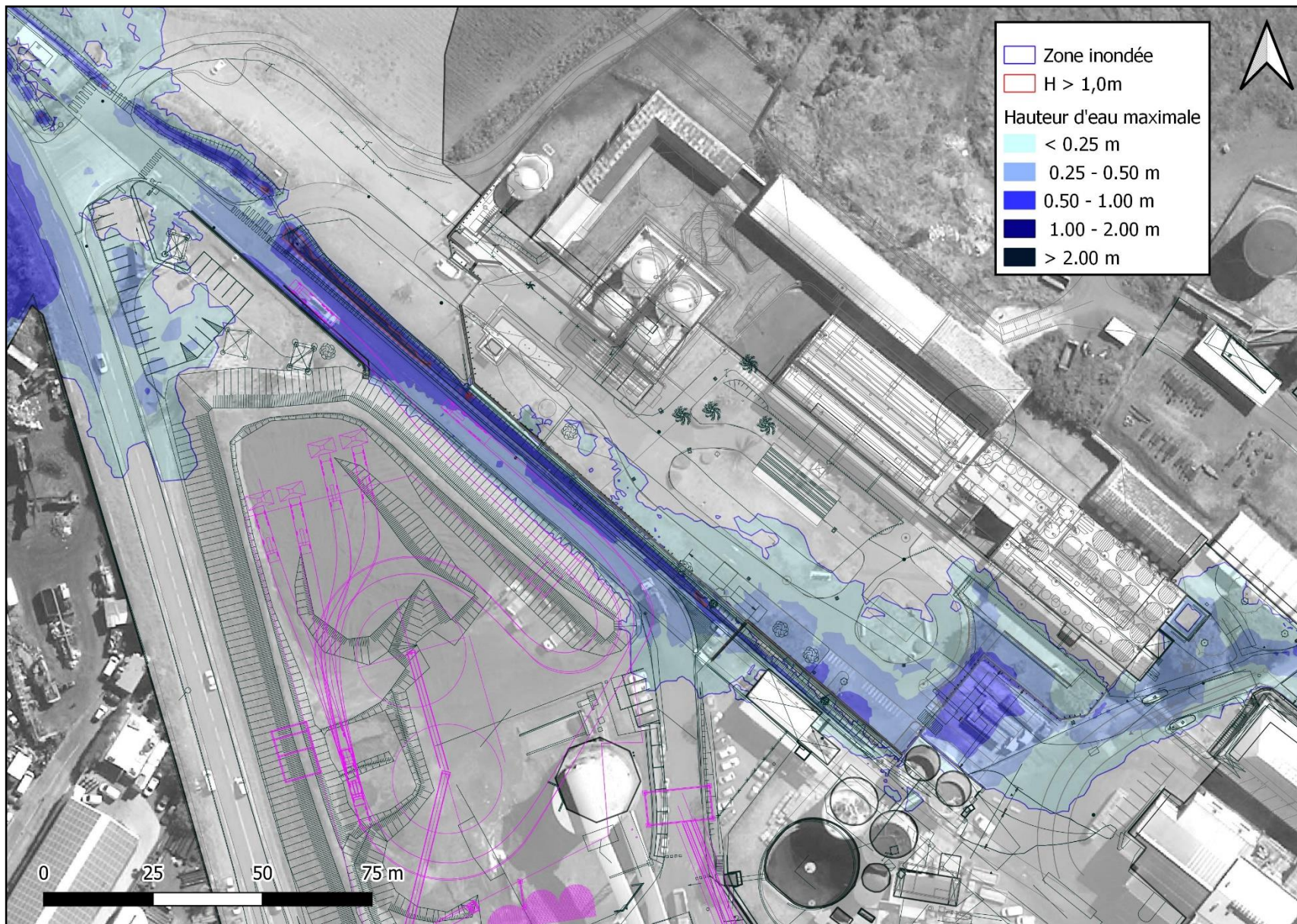
Configuration de référence
Crue biennale (2ans)
Vitesses maximales



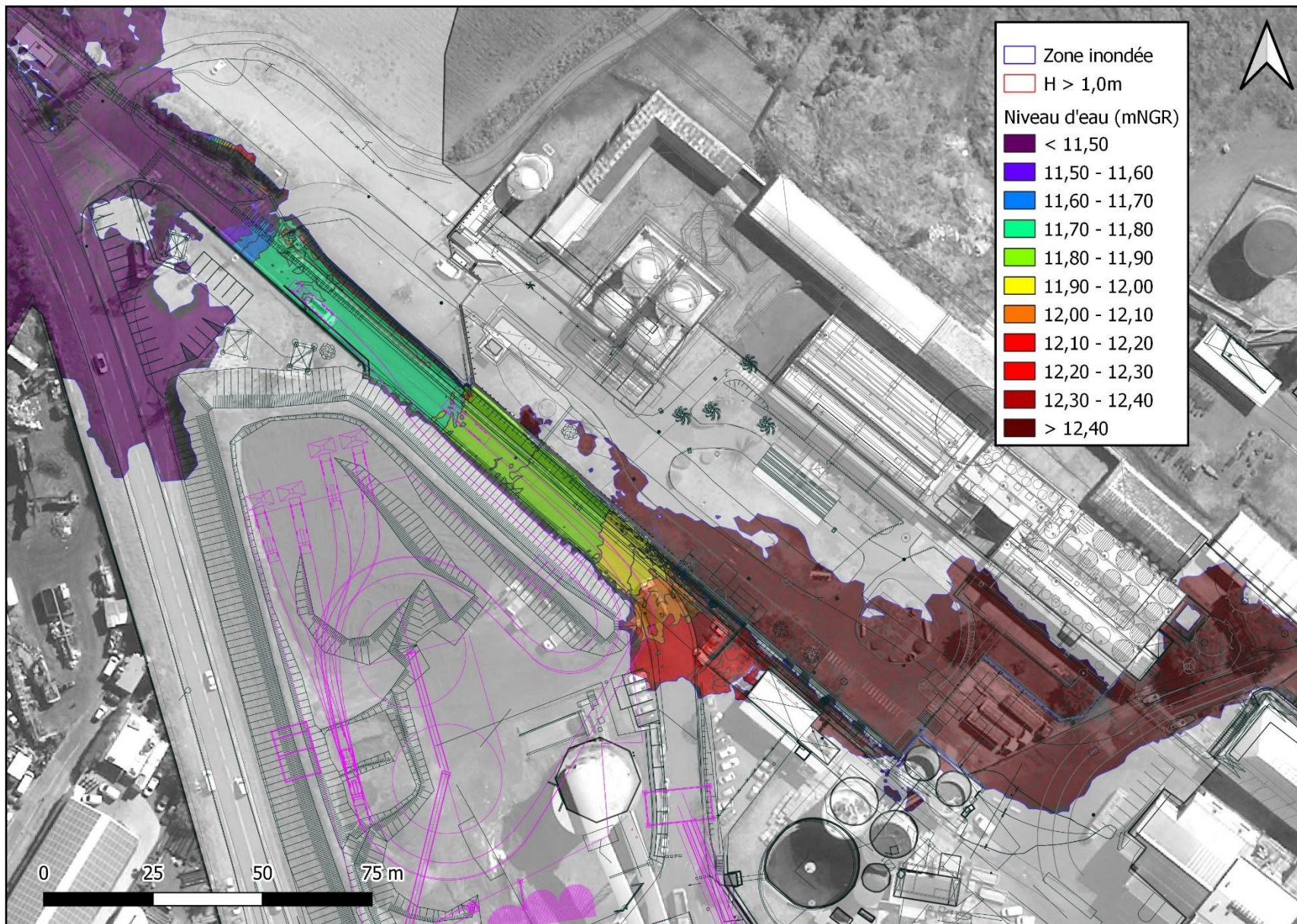
Configuration de référence
Crue biennale (2ans)
Débit linéique maximal



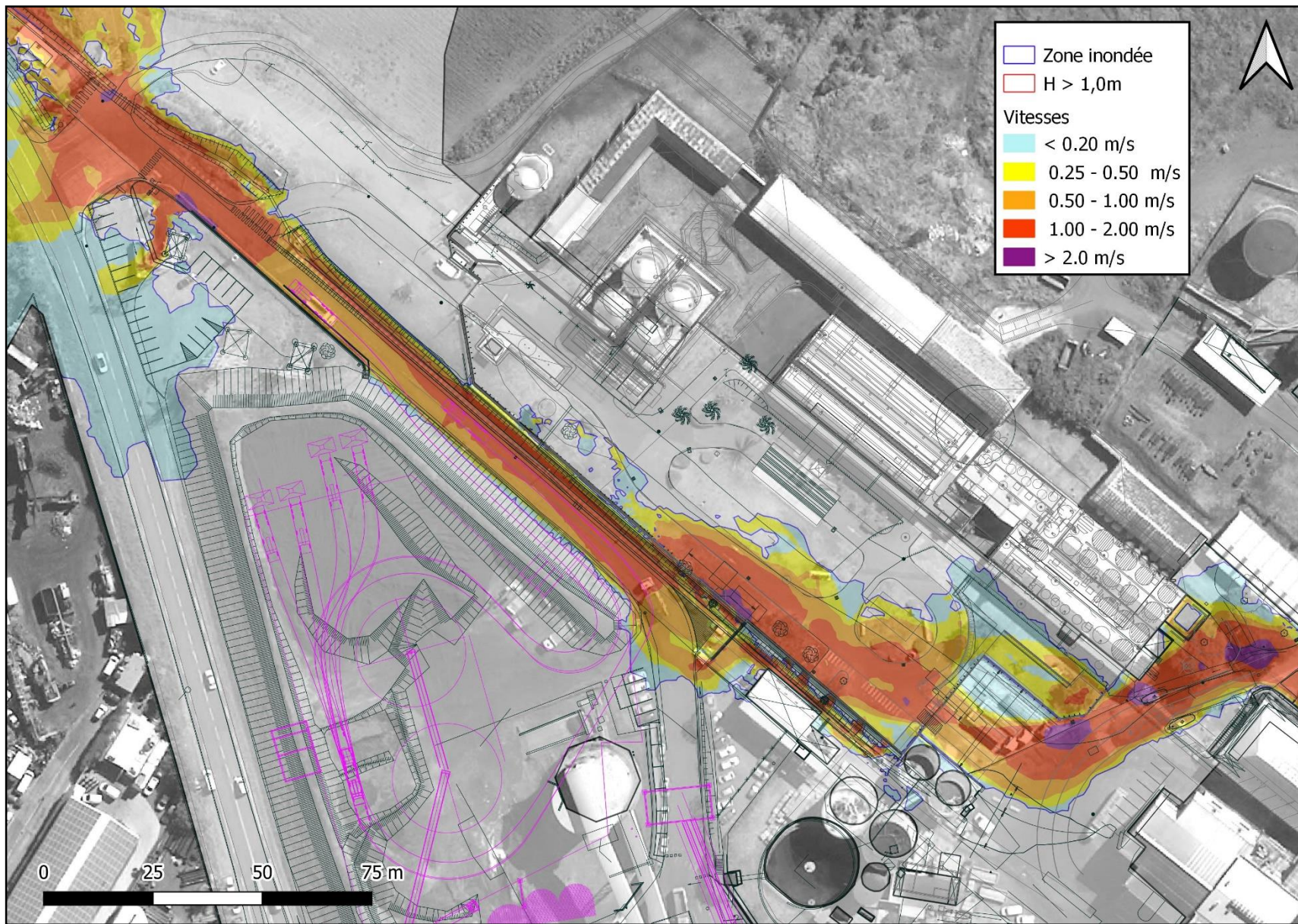
Configuration de référence
Crue quinquennale (5ans)
Hauteurs d'eau maximales



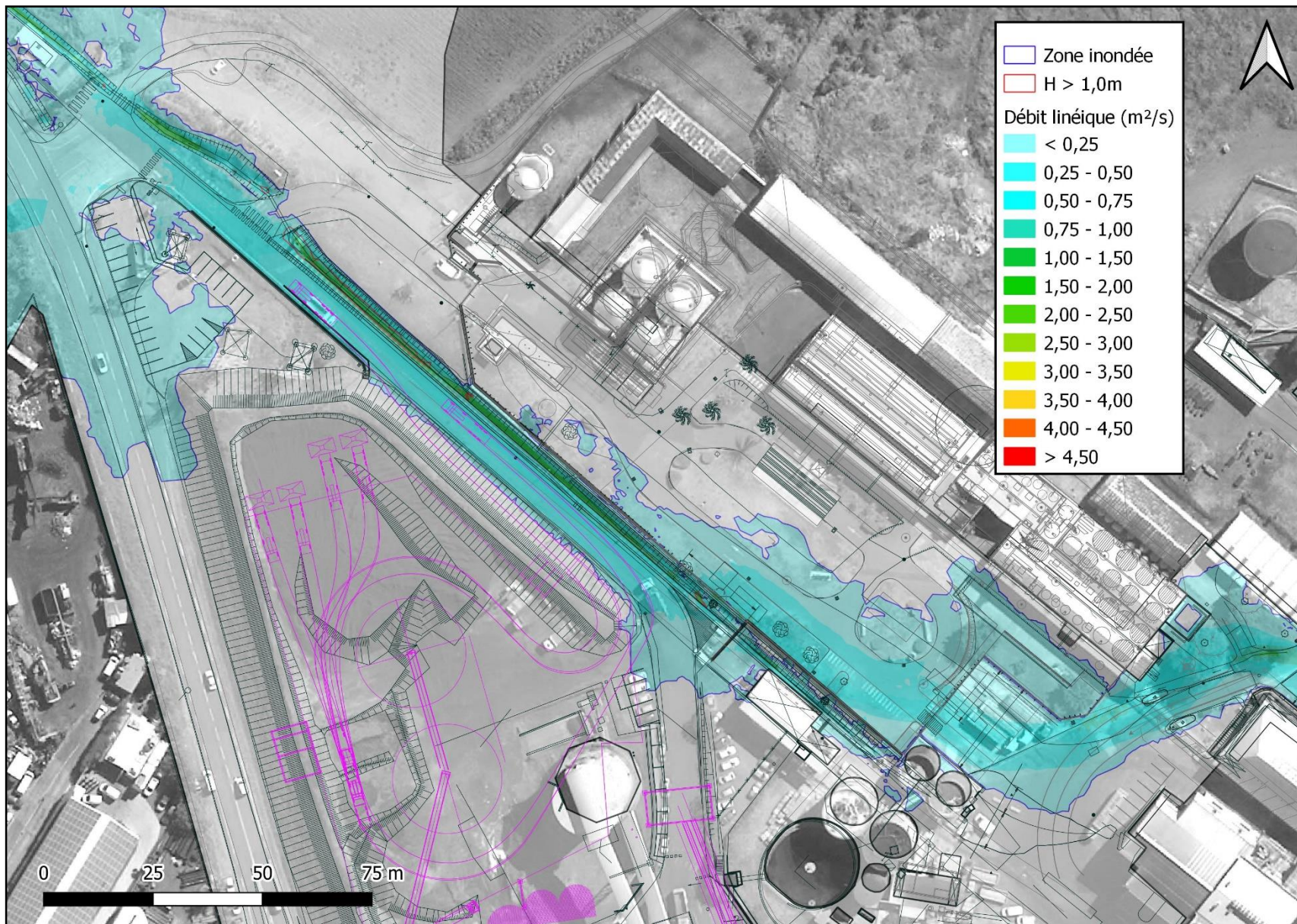
Configuration de référence
Crue quinquennale (5ans)
Niveaux d'eau maximaux



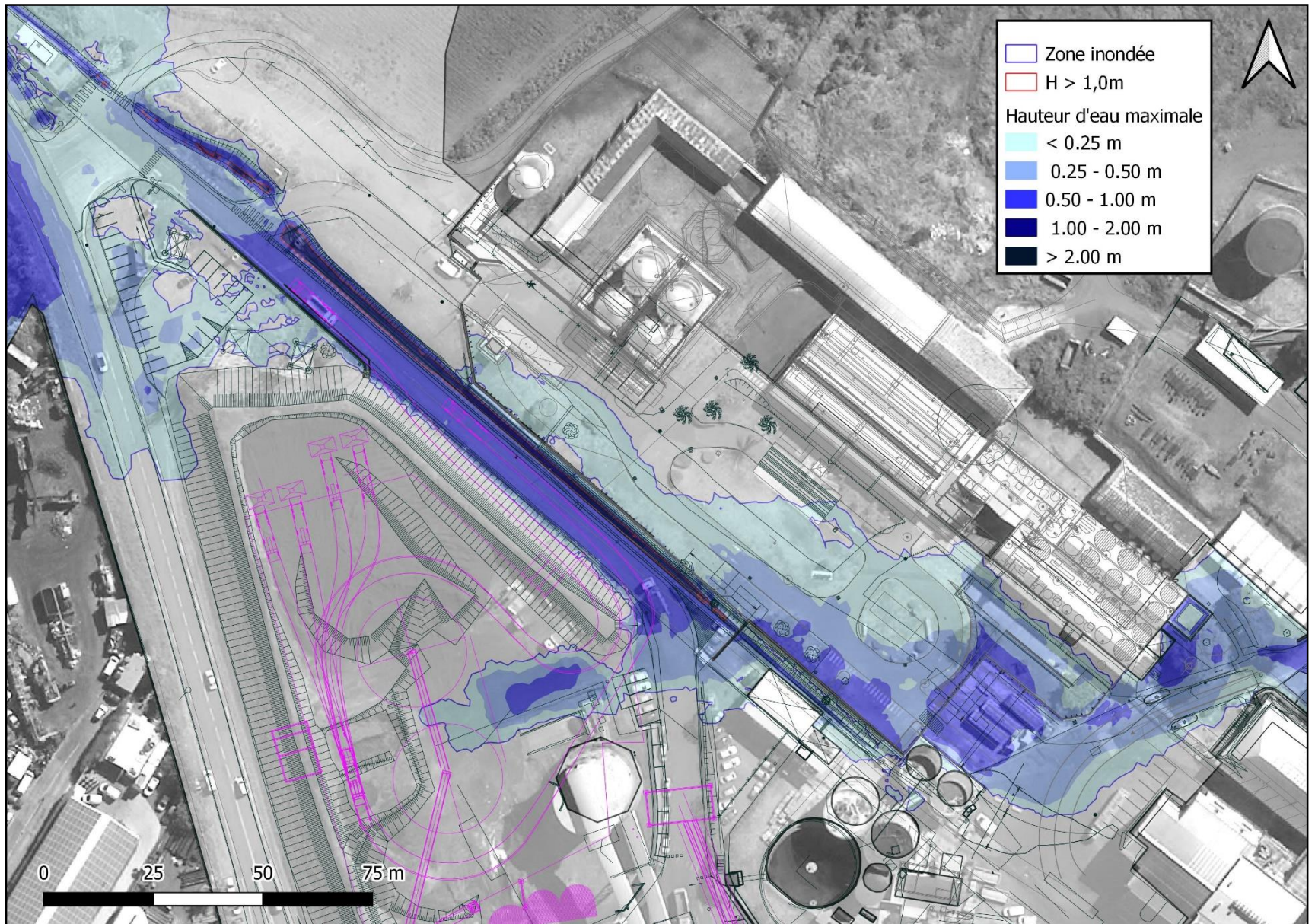
Configuration de référence
Crue quinquennale (5ans)
Vitesses maximales



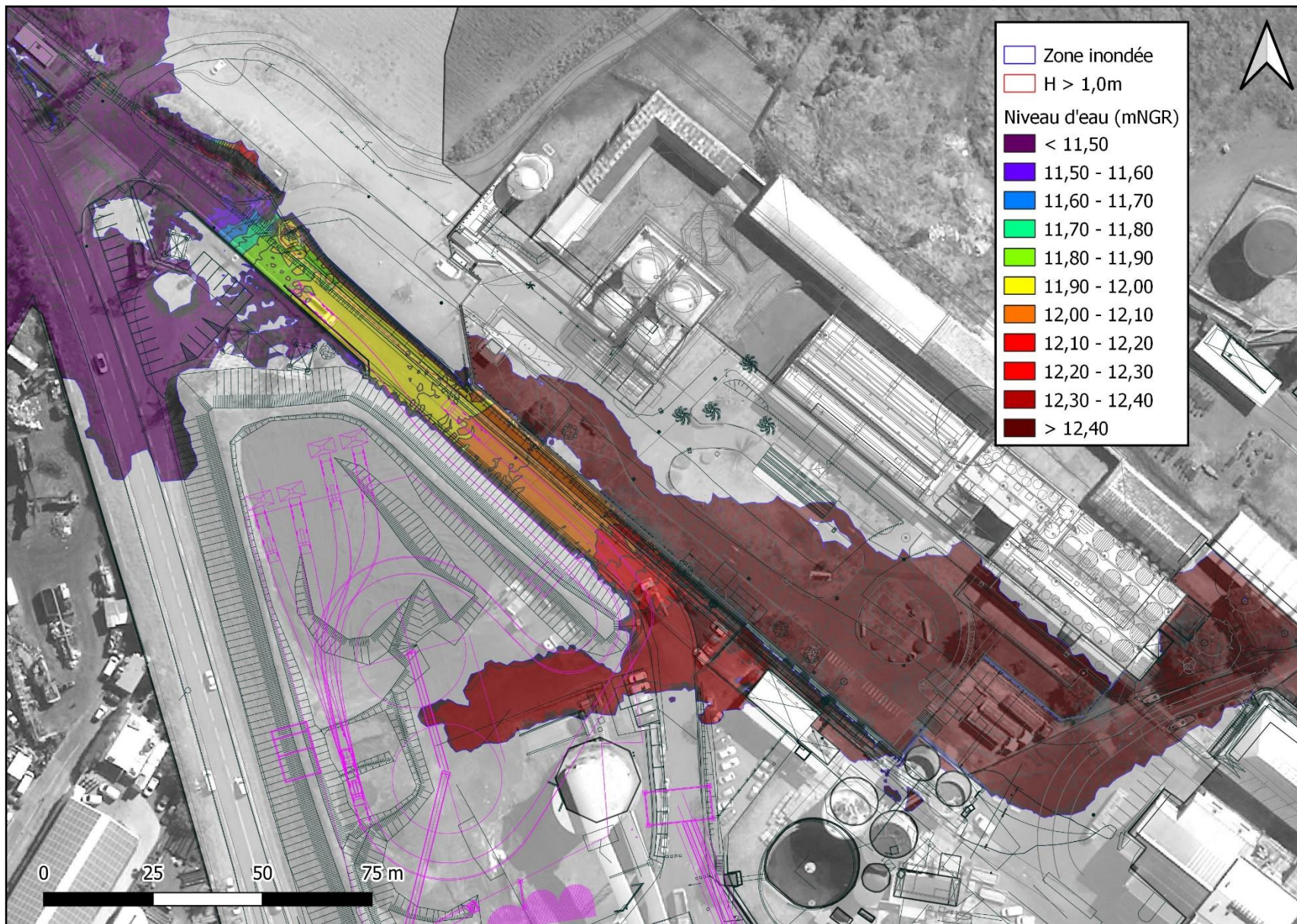
Configuration de référence
Crue quinquennale (5ans)
Débit linéique maximal



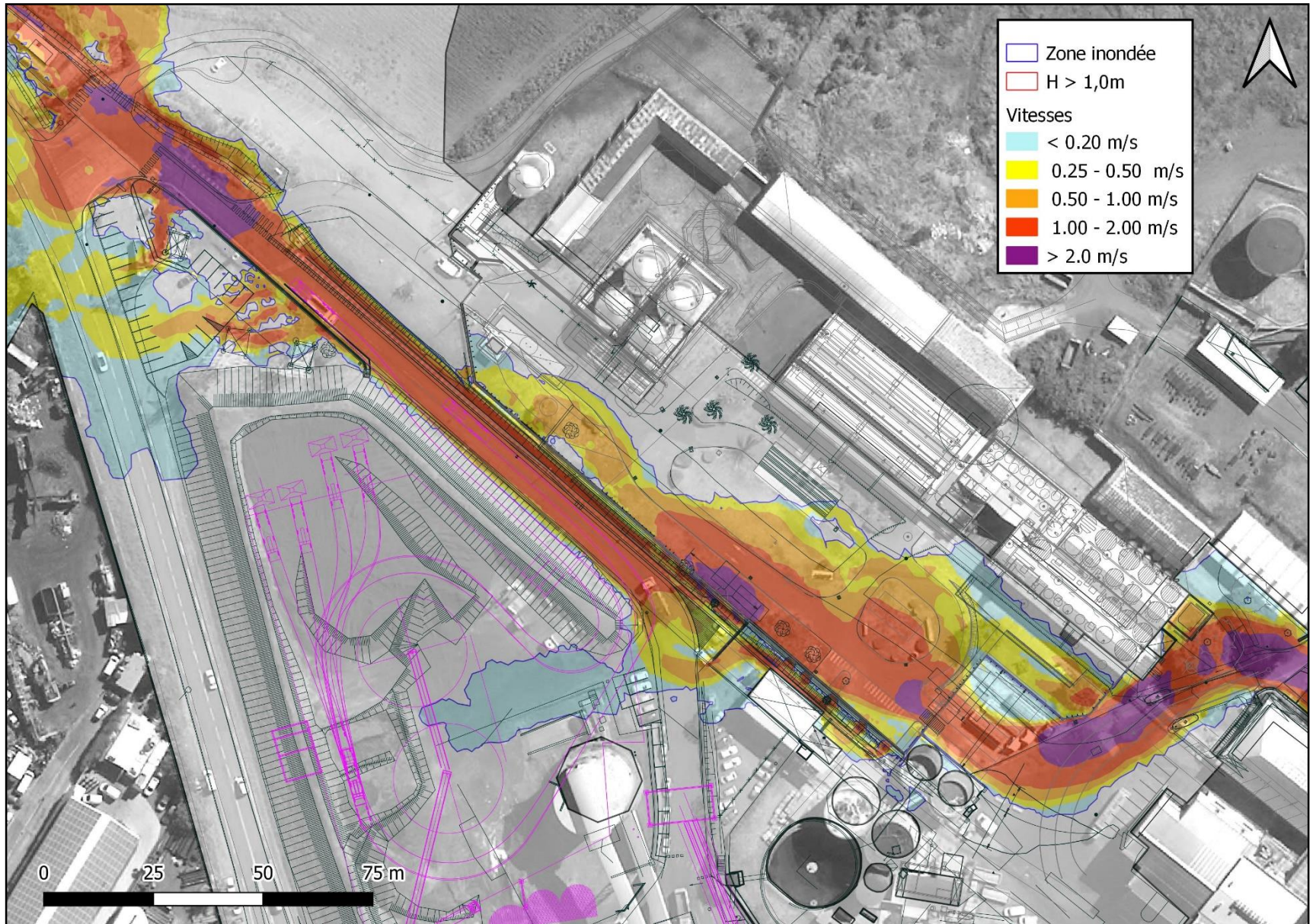
Configuration de référence
Crue décennale (10ans)
Hauteurs d'eau maximales



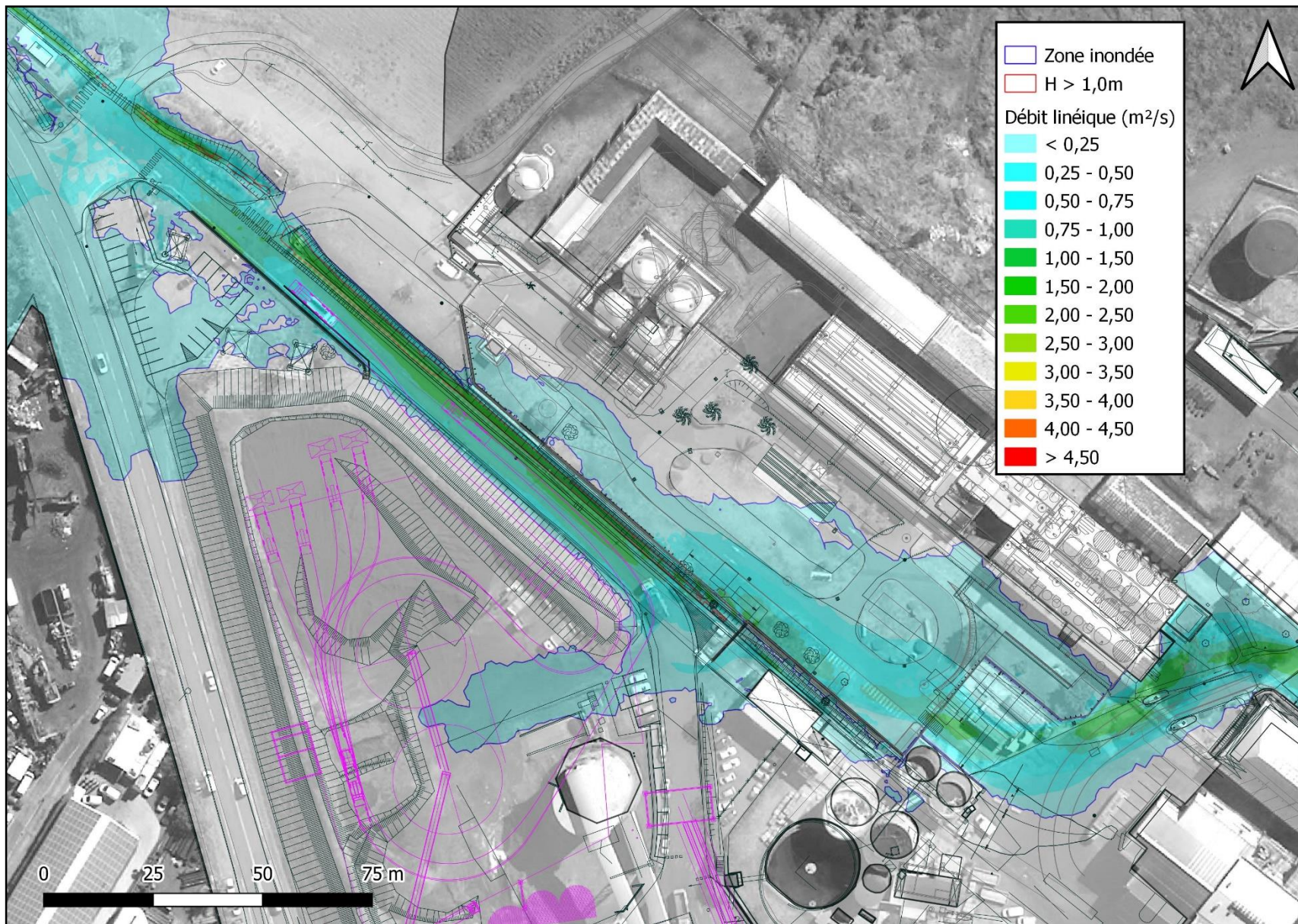
Configuration de référence
Crue décennale (10ans)
Niveaux d'eau maximaux



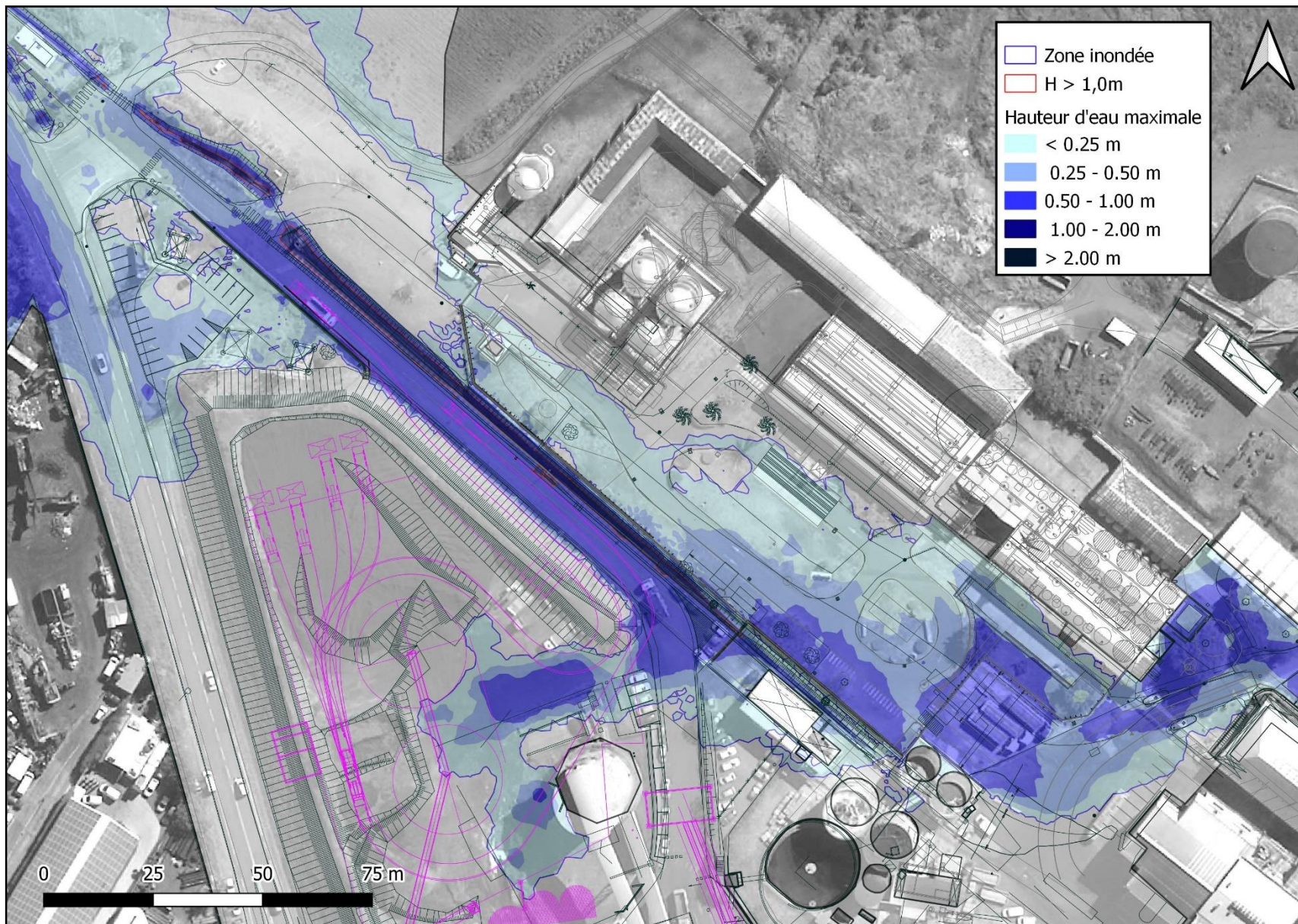
Configuration de référence
Crue décennale (10ans)
Vitesses maximales



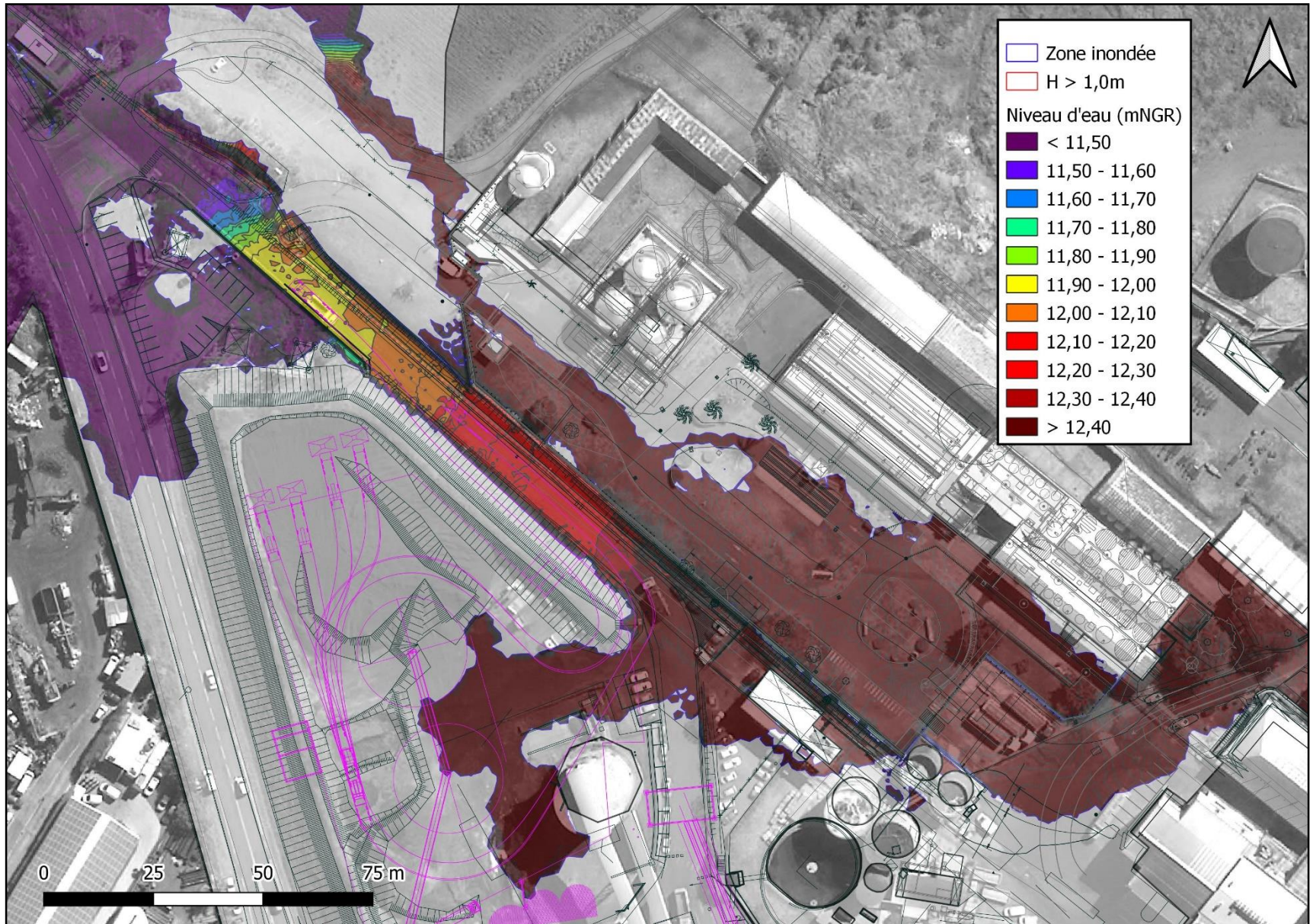
Configuration de référence
Crue décennale (10ans)
Débit linéique maximal



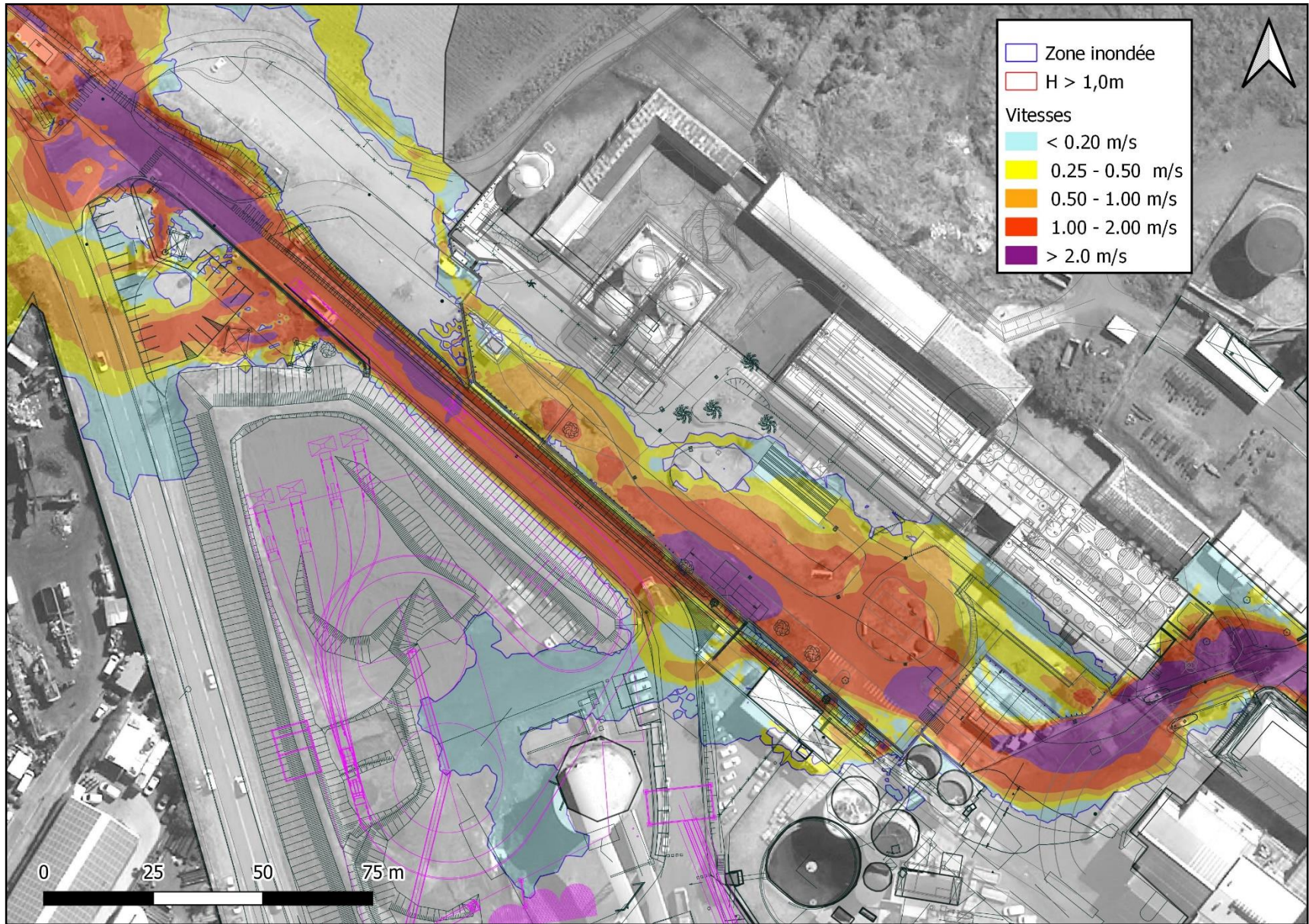
Configuration de référence
Crue cinquantennale (50ans)
Hauteurs d'eau maximales



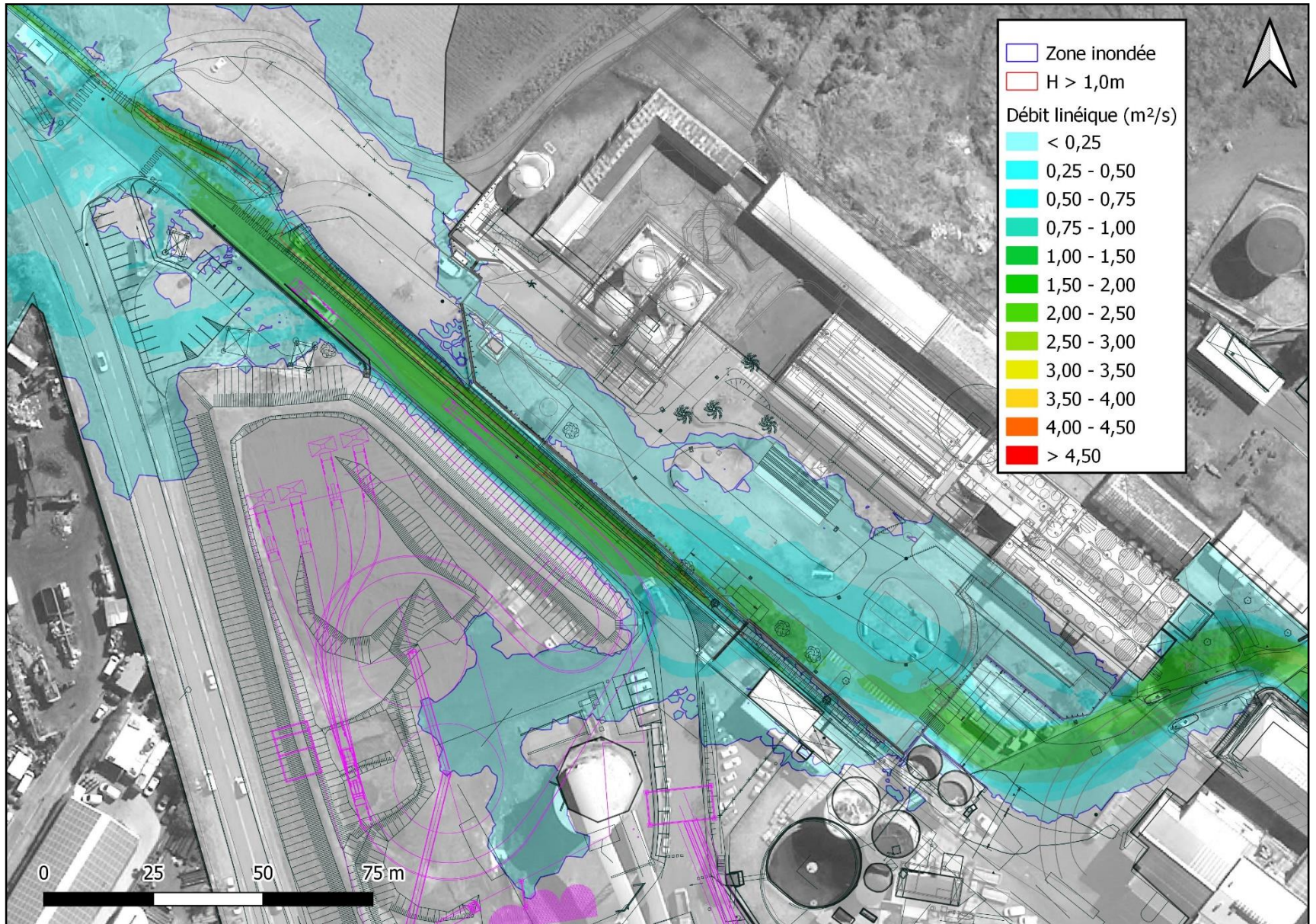
Configuration de référence
Crue cinquantennale (50ans)
Niveaux d'eau maximaux



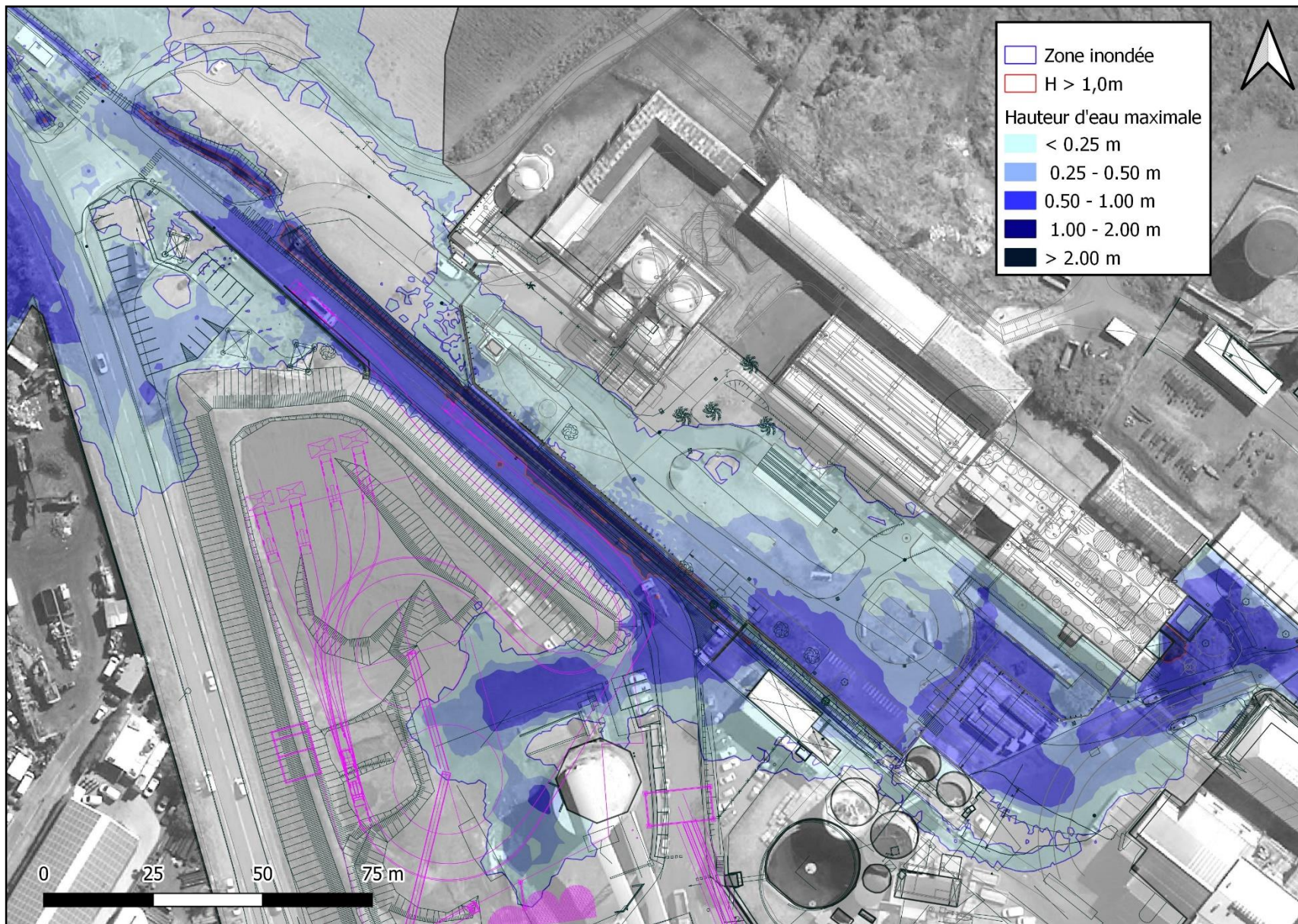
Configuration de référence
Crue cinquantennale (50ans)
Vitesses maximales



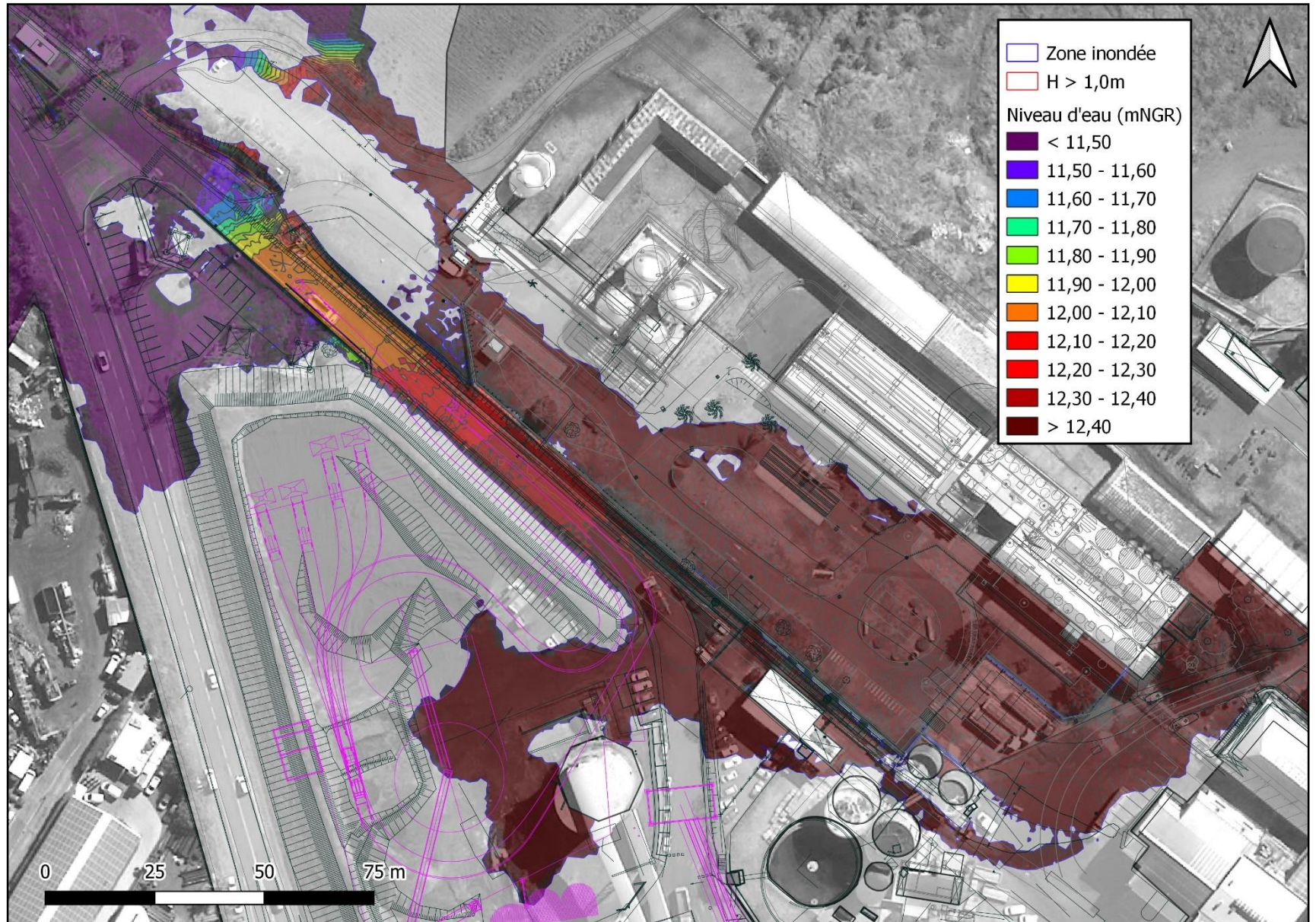
Configuration de référence
Crue cinquantennale (50ans)
Débit linéique maximal



Configuration de référence
Crue centennale (100ans)
Hauteurs d'eau maximales



Configuration de référence
Crue centennale (100ans)
Niveaux d'eau maximaux



Configuration de référence
Crue centennale (100ans)
Vitesses maximales

